



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120169

MAISON D'HABITATION 2 A RUE LAURENT BONNEVAY - DEMANDE
DE PERMIS DE DEMOLIR

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
10 avril 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

PATRIMOINE ET MOYENS

**MAISON D'HABITATION 2 A RUE LAURENT BONNEVAY -
DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Une maison d'habitation sise 2 A rue Laurent Bonnevoy cadastrée section DN n°204, est inoccupée depuis plusieurs années.

Sa démolition doit permettre de libérer le terrain qui sera intégré à une emprise plus grande pour la construction d'un lieu de culte sur le quartier pour la communauté musulmane de Niort et sa périphérie.

En conséquence, la Ville de Niort doit déposer un permis de démolir pour la déconstruction de ce bâtiment.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer un dossier de demande de permis de démolir pour la déconstruction de la maison d'habitation sise 2 A rue Laurent Bonnevoy cadastrée section DN n°204.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL